LA MAISON DU FILTRE
19, rue Forest Ducos - BP 2503 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. : (687) 27 [illegible] Fax : (687) 27 [illegible]
Email : gestion@groupepaulez.com /commercial@lamaisondufiltre.nc

AGREMENT

Agriculteurs franchises en base de TGC

(Article Lp 496-2 du code des impôts - Arrêté n° 2019-69/GNC du 08 jan

Numéro : 2021-126211572 **Date validité : 31 juillet 20**

Nom : D'EMBOUCHE DE TEREMBA
RID : 0207563

Le présent agrément, prévu par le 2 de l'article Lp 496-2 du code d Nouvelle-Calédonie est délivré dans les conditions de l'article 2 de l'arrêté n du 8 janvier 2019.

Il atteste que son titulaire est à jour de ses obligations déclaratives et p acquérir en exonération de taxe générale sur la consommation les biens l'annexe I à cet arrêté.

Conformément à l'article Lp 496-4 du code des impôts, son numéro doi sur l'attestation figurant à l'annexe II à cet arrêté, qui doit être remis par le douane lors de l'importation ou au fournisseur lors de chaque acquisition exon

a/#path=/mail

Le directeur des se